

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021</b>
---

L'an deux mille vingt et un le six avril, à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 15 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, Maire.

**Présents** : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BARSE Mathilde, GAUX Denis, CIABRINI Edwige, CARRE Laurent, GENDRON Karine, LALBAT Sophie, DURAMY Jean-Luc, BÖSEL Leendert, CORBEAU Jérémy, VAN STOLK Anne

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Jérémy CORBEAU est désigné à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h. meures

## **I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

## **II – DELIBERATIONS**

### **D 2021 09 – AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le maire informe le conseil des augmentations de loyers applicables aux logements communaux.

Après avoir pris des renseignements auprès de l'ADIL 24 à Périgueux, il propose d'augmenter les loyers communaux suivant les clauses des baux et l'indice de référence des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers communaux énumérés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 selon la réglementation en vigueur :

- Loyer annuel du garage de Monsieur COMPOSTELLA Michel..... 254.30 €
- Loyer mensuel de Monsieur et Madame LYS Frédéric.....563.67 €

### **D 2021 10 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PERTES IRRECOURVABLES**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des états de non valeur pour les dettes irrécouvrables de la cantine scolaire et de l'eau potable.

Plusieurs personnes sont concernées.

Le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres pour une somme totale de 989.37 €.

Certaines personnes sont injoignables, pour d'autres les actes de poursuite n'ont pas été fructueux et pour deux personnes la somme due et inférieure au seuil de poursuite.

Le comptable demande donc l'allocation en non valeur de ces sommes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'annulation de ces dettes.

Les mandats seront émis au compte 6541.

### **D 2021 11 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude FAURET délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Roland DELMAS Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses.....	327 452.54
Recettes.....	428 947.63
Résultat excédentaire2020.....	101 495.09

Excédent reporté de 2019 ..... 159 770.73  
Soit un excédent net cumulé de..... 261 2565.82

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses ..... 260 222.07  
Recettes ..... 145 435.00  
Résultat déficitaire..... 114 787.07  
Excédent reporté de 2019..... 90 139.23  
Soit un déficit net cumulé de ..... 24 647.84  
Restes à réaliser en dépenses..... 90 791.00  
Restes à réaliser en recettes..... 42 313.00

Ces résultats ne sont pas conformes à ceux du comptable à la suite de l'erreur matérielle suivante :

Le déficit de fonctionnement du budget annexe du lotissement de 2019 n'a pas été intégré à celui de la commune. Il s'élevait à 3 83700 euros

Ce dernier sera donc repris sur la reprise de résultats du budget de 2021.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 ainsi que l'erreur matérielle.

**D 2021 12 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2020 – Budget principal**

Après avoir entendu le rapporteur des comptes administratifs, monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer sur les comptes de gestion de 2020.

Vu les comptes de gestion rendus par Madame LAPORTE Delphine, trésorière, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2019 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2020 du budget principal, du budget annexe d'eau potable, du budget annexe du lotissement et du budget annexe du logement social.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2020 établi au regard des comptes susmentionnés,

Vu les pièces justificatives rapportées et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que la comptabilité de Madame Delphine LAPORTE, trésorière, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- statuant sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2019 admet les recettes et les dépenses telles que présentées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats définitifs des comptes de gestion dudit exercice égaux à ceux des comptes administratifs,

- émet un avis favorable aux comptes de gestion du trésorier cités ci-dessus pour l'année 2020.

**D 2021 13 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

L'exercice 2020 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses..... 327 452.54  
Recettes..... 428 947.63  
Résultat excédentaire2020..... 101 495.09  
Excédent reporté de 2019 ..... 159 770.73  
Soit un excédent net cumulé de..... 261 2565.82

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses ..... 260 222.07  
Recettes ..... 145 435.00  
Résultat déficitaire..... 114 787.07  
Excédent reporté de 2019..... 90 139.23  
Soit un déficit net cumulé de ..... 24 647.84  
Restes à réaliser en dépenses..... 90 791.00  
Restes à réaliser en recettes..... 42 313.00

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :  
Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2021 en affectant l'excédent de fonctionnement à l'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 50 000.00 €.  
211 265.82 € seront conservés au compte 002 en recette de fonctionnement.

#### **D 2021 14 – VOTE DES TAXES LOCALES 2021**

Le conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 à chacune des taxes directes locales, décide de voter comme suit :

- |                                |         |
|--------------------------------|---------|
| • TAXE SUR LE FONCIER BATI     | 36.08 % |
| • TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 78.22 % |

Ces taux seront portés sur l'état n°1259 intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION ».

#### **D 2021 15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire donne lecture du budget Primitif 2021 établi en collaboration avec Madame la Perceptrice :

##### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT :***

- dépenses ..... 623 106.82 €
- recettes..... 623 106.82 €

##### ***SECTION D'INVESTISSEMENT :***

- dépenses..... 458 817.82 €
- recettes..... 458 817.82 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

#### **III- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

- Le chantier de la route de Pégauret-Les Clottes va débiter le 6 avril 2021.
- L'attribution d'une parcelle autour du château d'eau est en bonne voie, un courrier a été envoyé à la tutrice du propriétaire du terrain qui transmettra au juge des tutelles.
- Le courrier au SMD3 a été envoyé, à ce jour il n'y a pas encore eu de réponse.
- Les élections départementales et Régionales sont prévues les 13 et 20 juin 2021

#### **IV - AFFAIRES DIVERSES :**

##### **Questions diverses**

- Monsieur le maire précise que le réseau d'irrigation sera remis en eau cette semaine.
- Il informe également que la commune va mettre en place une régie d'avance, afin d'obtenir une carte bancaire qui permettra d'effectuer un achat précis avec une somme déterminée sur Internet. Une délibération sera présentée en ce sens au prochain conseil.
- Une nouvelle commission a été nommée pour l'élaboration du nouveau site Internet. Elle se compose des membres suivants :  
Roland DELMAS, Sophie LALBAT, Edwige CIABRINI, Arlette BORIE, Jean-Luc DURAMY.
- Vaccination :  
Une administrée de la commune a un rendez-vous pour être vaccinée contre la COVID 19, cette personne n'ayant pas le permis, Monsieur Claude FAURET propose de l'emmener.

- Adressage : Un « Eumach Info » est élaboré pour distribuer aux administrés afin de leur indiquer les démarches conseillées lorsque l'adressage sera en place.  
Ce document ouvre un débat : A quel moment il faudra transmettre cette information.  
Le document sera synthétique et distribué le plus rapidement possible.

***Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures quarante cinq minutes.***